

Ministry of Education

Teaching Policy and Standards Branch
13th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2
Tel.: 416-325-7744
Fax.: 416-326-1113
TTY: 416-325-3408

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et des
normes en matière d'enseignement
13^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2
Tél. : 416 325-7744
Télééc. : 416 326-1113
TTY : 416 325-3408

**NOTE DE SERVICE
A L'ATTENTION DE :**

Directrices et directeurs de l'éducation, conseils scolaires de district
Directeur (par intérim), Direction des écoles provinciales

DE :

Paul Anthony
Directeur, Direction des politiques et des normes en matière
d'enseignement

DATE :

le 5 mai 2010

OBJET :

**Téléconférences sur les modifications proposées au Règlement
sur les qualifications du personnel enseignant, sur les
modifications au Règlement de l'Ontario 298 et sur la délivrance
d'approbations temporaires par le ministère de l'Éducation**

La présente note de service est pour demander que des représentantes ou des représentants de votre conseil scolaire participent à l'une des prochaines téléconférences sur les modifications proposées au Règlement sur les qualifications du personnel enseignant (présentement le Règlement de l'Ontario 184/97), en vertu de la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et sur les dispositions concernant la certification du personnel enseignant du Règlement de l'Ontario 298 (Fonctionnement des écoles – Dispositions générales), en vertu de la *Loi sur l'éducation*. Les modifications proposées témoigneraient d'un déplacement du pouvoir de délivrer les approbations temporaires, de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'Ordre) au ministère de l'Éducation.

Les modifications proposées au Règlement sur les qualifications du personnel enseignant, soit de simplifier la certification du personnel enseignant et d'abaisser les obstacles pour celui-ci, ont été approuvées par le Conseil de l'Ordre en mars dernier.

Les modifications proposées aux dispositions concernant l'affectation du personnel enseignant contenues dans le Règlement de l'Ontario 298 ont été élaborées dans le cadre de consultations auprès des intervenants du milieu de l'éducation, notamment les associations d'enseignantes et d'enseignants, les associations de directrices et de directeurs d'école, les agentes et agents de supervision et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. L'objectif central est d'abaisser les obstacles à la libre circulation de la main-d'oeuvre, conformément à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), tout en modernisant et en clarifiant les règles d'affectation du personnel enseignant.

Les dispositions réglementaires concernant les approbations temporaires seraient retirées du Règlement sur les qualifications du personnel enseignant pour être incluses dans le Règlement de l'Ontario 298. L'approche qu'entend suivre le Ministère pour la délivrance des approbations temporaires est semblable à celle qu'appliquait l'Ordre. Le Ministère entend faire paraître une note Politique/programmes présentant davantage de renseignements sur le mécanisme de demande d'approbations temporaires et le nouveau formulaire de demande d'approbation temporaire.

On prévoit que les modifications proposées seront en vigueur d'ici peu. Le changement le plus immédiat suivant l'entrée en vigueur serait l'obligation faite aux conseils scolaires de présenter le nouveau formulaire de demande d'approbation temporaire à leur bureau régional, conformément aux exigences stipulées dans la version amendée du Règlement de l'Ontario 298 et la note Politique/programmes. Le Ministère avisera les conseils lorsque les modifications au Règlement seront présentées et qu'elles entreront en vigueur.

Téléconférences régionales

Des téléconférences régionales auront lieu (voir le calendrier ci-après) pour présenter un aperçu des modifications proposées aux règlements et du mécanisme de demande d'approbations temporaires. Toutes les participantes et tous les participants aux téléconférences devraient composer le 1-866-355-2663 (ou le 416 212-0400 pour la région de Toronto) et utiliser le code d'accès 17180#.

Région	Date	Heure	Personne-ressource
Barrie	14 mai 2010	9 h 30 – 10 h 30	Robert Stones - Robert.Stones@ontario.ca
London	18 mai 2010	14 h 15 – 15 h 15	Rebecca Menzies – Rebecca.Menzies@ontario.ca
North Bay/ Sudbury	18 mai 2010	15 h 30 – 16 h 30	Robert Mayer – Robert.Mayer@ontario.ca Fernand Crépeau – Fernand.Crepeau@ontario.ca
Ottawa	14 mai 2010	13 h 30 – 14 h 30	Sylvie Riddell-Carter - Sylvie.Riddell-Carter@ontario.ca
Thunder Bay	17 mai 2010	15 h 30 – 16 h 30	Susan Aris – Susan.Aris@ontario.ca
Toronto et région	17 mai 2010	13 h – 14 h	Jack Nigro – Jack.Nigro@ontario.ca Nancy Gilbert – Nancy.Gilbert@ontario.ca
Conseils de langue française	17 mai 2010	14 h 15 – 15 h 15	Ottawa : Sylvie Riddell-Carter - Sylvie.Riddell-Carter@ontario.ca North Bay/Sudbury : Robert Mayer – Robert.Mayer@ontario.ca Fernand Crépeau – Fernand.Crepeau@ontario.ca Toronto et region : Nancy Gilbert – Nancy.Gilbert@ontario.ca

Nous demandons que votre conseil indique par courriel à la personne-ressource du Ministère pour votre région (voir le tableau ci-haut) quelles personnes de votre conseil participeront à la téléconférence et qui sera le porte-parole du groupe. Nous recommandons que parmi les participantes et participants se retrouvent du personnel qui participe à l'affectation du personnel enseignant et à la présentation de demandes d'approbations temporaires par votre conseil.

L'objectif cherché avec les téléconférences est de faciliter pour les conseils la transition vers le nouveau mécanisme de présentation de demandes d'approbation temporaire et de fournir des renseignements sur les autres modifications réglementaires.

Pour toute question, veuillez vous adresser à la personne-ressource du Ministère pour votre région.

(original signé par)

Paul Anthony

cc : Adjointes administratives ou adjoints administratifs des directrices ou des directeurs du conseil
Chefs des bureaux régionaux
Personnes-ressources des bureaux régionaux